

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 7 février 2025

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON
Séance du mercredi 5 février 2025

Membres

Date de la convocation : 27 janvier 2025

en exercice : 37

Présents : 32

Le mercredi 5 février 2025 à 17 heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :

34

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, John SERROUL

Représentés : Charles VALETTE représenté par Martine IMBERT, Elisabeth FALGON représentée par Françoise BENOIT

Absents : Serge CHARPENAY, Jérôme GROS, Magalie MOULIN

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2025_08- Objet : Autorisation fin année budget OM

Le Président rappelle au conseil communautaire que pour permettre la poursuite normale des opérations et compte tenu de la date du vote du budget primitif, il conviendrait de l'autoriser à engager les dépenses d'investissements nécessaires, sur la base des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule notamment :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Cette décision vaudrait pour la totalité des crédits d'investissement ouvert au budget ordures ménagères de l'exercice 2024 suivant le tableau ci-dessous :

Comptes	Opérations	Budget 2024
2135	15 Points apports volontaires	597 380 €
2188	17 Achat matériel	1 000 €
2188	18 Biodéchets	28 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire : **autorise** le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits au Budget 2024.

Fait et délibéré à Coucouron, le 5 février 2025

Le Président, Jacques GENEST

